

PAR COURRIEL

Le 22 mai 2026

N/Réf. : 31171

Objet : Demande d'accès aux documents - décision

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 7 mai 2026, telle que précisée lors des entretiens téléphoniques les 7 et 12 mai dernier. Celle-ci vise à obtenir les renseignements suivants :

Concernant les Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) pour les premières demandant délivrées dans le cadre du Programme des étudiants étrangers, et ce, pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 mars 2026 (si possible, sinon les plus récents) :

- 1. Le nombre total de CAQ délivrés, ventilé par mois et/ou par année;*
- 2. Le nombre total de demandes de CAQ reçus par mois et/ou par année;*
- 3. Le nombre de CAQ refusés ventilé par mois et/ou par année;*
- 4. Le délai de traitement moyen des demandes ventilées par années*
- 5. Le nombre de demandes en attente à ce jour.*

À cet égard, nous vous transmettons ci-joint les renseignements demandés et détenus par le Ministère.

En ce qui concerne le point 4 de votre demande, nous vous informons que le calcul de ce délai nécessiterait la création d'une programmation informatique particulière, de même que la comparaison et la validation de renseignements. Or, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (en annexe), le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/.

Pour toute question relative à la présente décision, n'hésitez pas à nous contacter en répondant directement à ce courriel.

Veillez recevoir nos salutations distinguées.

Isabelle Chabot

**Responsable substitut de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels**

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

1200 boul. Saint-Laurent, 7^e étage, bureau 7 200

Montréal (Québec) H2X 0C9

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

p. j.

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

MOTIF DE REFUS INVOQUÉ

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

Tableau 1. Nombre de certificats d'acceptation du Québec (CAQ) pour études délivrés dans le cadre de premières demandes acceptées ¹, selon l'année et le mois de délivrance du CAQ, 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025

Mois de délivrance	Année de délivrance	
	2024	2025
Janvier	11 260	6 044
Février	9 914	6 602
Mars	13 348	7 373
Avril	14 464	4 522
Mai	19 385	7 279
Juin	12 712	6 236
Juillet	11 429	4 439
Août	6 968	1 706
Septembre	4 479	1 830
Octobre	6 335	2 293
Novembre	4 146	2 009
Décembre	4 097	2 174
Total	118 537	52 507

Note :

(1) Il s'agit du premier certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études délivré à une personne. Sont exclus tous les autres CAQ délivrés à la même personne, que ce soit pour un renouvellement du CAQ ou pour un changement du niveau d'études.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la statistique et de l'information de gestion. Données au 31 janvier 2026, extraites le 2 février 2026.

Tableau 2. Nombre de premières demandes¹ de certificats d'acceptation du Québec (CAQ) pour études reçues, selon l'année et le mois de réception des demandes, 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025².

Mois de réception	Année de réception	
	2024	2025
Janvier	10 168	4 872
Février	11 635	5 842
Mars	15 854	7 670
Avril	16 848	7 736
Mai	14 036	5 437
Juin	10 301	3 212
Juillet	10 394	2 955
Août	9 463	2 515
Septembre	9 543	2 762
Octobre	9 534	2 991
Novembre	6 875	2 524
Décembre	4 746	2 108
Total	129 397	50 624

Notes :

(1) Une première demande est celle qui n'est pas ni pour un renouvellement ni pour un changement du niveau d'études. Il s'agit d'une demande faite par une personne qui n'a pas obtenu un CAQ pour études par le passé.

(2) Les demandes jugées subséquemment comme irrecevables sont incluses dans les données présentées.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la statistique et de l'information de gestion. Données au 31 janvier 2026, extraites le 2 février 2026.

Tableau 3. Nombre de premières demandes¹ finalisées de certificats d'acceptation du Québec (CAQ) pour études refusées, selon l'année et le mois du résultat, 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Mois du résultat	Année du résultat	
	2024	2025
Janvier	302	608
Février	274	720
Mars	417	266
Avril	512	908
Mai	535	682
Juin	498	511
Juillet	837	628
Août	878	263
Septembre	1 028	264
Octobre	561	342
Novembre	1 197	150
Décembre	1 029	145
Total	8 068	5 487

Note :

(1) Une première demande est celle qui n'est pas ni pour un renouvellement ni pour un changement du niveau d'études. Il s'agit d'une demande faite par une personne qui n'a pas obtenu un CAQ pour études par le passé.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la statistique et de l'information de gestion. Données au 31 janvier 2026, extraites le 2 février 2026.

Tableau 5. Nombre de demandes en inventaire¹ pour les premières demandes² de certificats d'acceptation du Québec (CAQ) pour études, au 31 janvier 2026.

Inventaire	nombre
	6 081

Notes :

(1) Demandes pour lesquelles il n'y a pas aucune décision enregistrée.

(2) Une première demande est celle qui n'est pas ni pour un renouvellement ni pour un changement du niveau d'études. Il s'agit d'une demande faite par une personne qui n'a pas obtenu un CAQ pour études par le passé.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la statistique et de l'information de gestion. Donnée au 31 janvier 2026, extraite le 2 février 2026.